RÉPONDRE AU BESOIN EN LOGEMENT DES IMMIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS AU CANADA

Sarah V. Wayland (Wayland Consulting, Hamilton, ON)

RÉSUMÉ

La croissance démographique du Canada est principalement due à l'immigration, et le logement constitue un élément clé de l'expérience d'établissement. Toutefois, les politiques n'établissent que très peu de liens entre les services aux nouveaux arrivants et le logement. L'auteure puise dans l'information connue sur l'immigration et le logement au Canada et présente des recommandations visant à mieux harmoniser les politiques de logement et celles relatives à l'établissement des nouveaux arrivants. Le présent travail de recherche résume un document d'information préparé pour l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine en 2007. Le rapport complet peut être cité comme suit : WAYLAND, Sarah. *Les besoins de logement des immigrés et réfugiés au Canada – rapport définitif* préparé pour l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, 53 pages, mai 2007. Document disponible à http://www.chra-achru.ca

INTRODUCTION

La croissance démographique du Canada est principalement due à l'immigration, et le logement constitue un élément clé de l'expérience d'établissement. Toutefois, les politiques n'établissent que très peu de liens entre les services aux nouveaux arrivants et le logement. Le présent travail de recherche puise dans l'information connue sur l'immigration et le logement au Canada et présente des recommandations visant à mieux harmoniser les politiques de logement et celles relatives à l'établissement des nouveaux arrivants. Le document comporte quatre parties : un survol des expériences des immigrants en matière de logement; un aperçu des services liés au logement à l'intention des nouveaux arrivants; un examen des politiques; et des recommandations pour améliorer les liens entre les politiques et programmes d'immigration et de logement.

L'étude est fondée sur une analyse documentaire, les conclusions du Recensement de 2001 et de *l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada* de 2001 (la première étude longitudinale des nouveaux arrivants au Canada réalisée depuis les années 1970), et des entrevues avec des personnes qui connaissent les différents aspects de l'immigration et du logement.

SURVOL DES CONDITIONS DE LOGEMENT DES IMMIGRANTS

Les nouveaux arrivants au Canada immigrent au titre de différentes catégories d'immigration, et le gouvernement les regroupe de façon générale dans la catégorie de l'immigration économique, la catégorie du regroupement familial et la catégorie des personnes protégées ou des réfugiés. Depuis quelques dizaines d'années, les immigrants au Canada arrivent en provenance d'un grand nombre de pays sources, ils sont de plus en plus instruits et s'établissent majoritairement dans les centres urbains. Près des trois quarts des nouveaux immigrants arrivés au cours des dix dernières années se sont installés à Toronto, Vancouver ou Montréal.

Ils ont beau être mieux instruits et plus compétents que les immigrants qui les ont précédés, les nouveaux arrivants d'aujourd'hui n'ont pas aussi bien réussi que leurs prédécesseurs au chapitre de l'emploi et des revenus. Ils sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et de dépendre des services sociaux (Picot 2004; Omidvar et Richmond 2003). Leur processus d'établissement est ralenti par un enchevêtrement d'obstacles juridiques et politiques qui limitent leur accès à un emploi et aux services essentiels (Wayland 2006a).

Les résultats médiocres obtenus par beaucoup de nouveaux arrivants se répercutent sur leurs conditions de logement. D'après les données du Recensement de 2001, 36 % des ménages de récents immigrants vivaient dans des conditions de logement inacceptables (la Société canadienne d'hypothèques et de logement considère qu'ils éprouvent des « besoins impérieux en matière de logement »), comparativement à 13,7 % pour les ménages de non-immigrants. Les récents immigrants, les locataires et les personnes qui vivent dans les grandes agglomérations éprouvent les besoins impérieux en matière de logement les plus importants (SCHL 2004). D'après les données de

l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), près de quatre répondants sur dix ont signalé avoir éprouvé de la difficulté à trouver un logement au cours des six premiers mois après être devenus des résidents permanents (Statistique Canada 2005).

Pour la plupart des nouveaux arrivants, les besoins impérieux en matière de logement s'atténuent en fonction de la durée de leur présence au Canada, et leur taux d'accession à la propriété augmente. Dans ce contexte général, certains vivent des expériences très différentes en matière de logement qui peuvent être liées à la catégorie d'immigration, au pays d'origine ou à d'autres variables. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial sont ceux qui éprouvent le moins de difficulté à trouver un logement, les travailleurs qualifiés et les immigrants de la catégorie des gens d'affaires éprouvent un peu plus de difficulté, et les réfugiés, quant à eux, sont ceux qui ont le plus de difficulté à trouver un logement (Bergeron et Potter 2006). En outre, les expériences divergentes en matière de logement vécues par les groupes ethniques et nationaux découlent de facteurs comme le statut social, les ressources économiques, les normes culturelles en ce qui concerne l'accession à la propriété, la taille du ménage et la présence de réseaux sociaux.

Les choix de logement des immigrants et des réfugiés sont directement liés à leurs moyens financiers, et dès lors, les résultats économiques de plus en plus médiocres obtenus par les nouveaux arrivants ont fait naître des inquiétudes au sujet de la concentration de pauvreté observée dans certains quartiers des villes canadiennes qui accueillent des immigrants. Des travaux de recherche ont montré que, au Canada, un fort degré de concentration raciale dans certains quartiers n'est pas nécessairement synonyme de plus grande pauvreté (Walks et collab. 2006; Hou et Picot 2003). Les exceptions observées pour certains groupes, comme les noirs, indiquent qu'il n'est peut-être pas possible de généraliser. La concentration spatiale de groupes ethniques peut s'avérer utile pour créer des réseaux sociaux et prévenir le sentiment d'isolement et d'aliénation ressenti par un bon nombre de nouveaux arrivants.

PRINCIPALES CONCLUSIONS CONCERNANT LES IMMIGRANTS ET LE LOGEMENT

1. Le manque d'accès à des logements abordables constitue l'obstacle le plus important que les nouveaux arrivants doivent surmonter.
2. La baisse des revenus relatifs des nouveaux arrivants contribue directement au choix restreint de logements et de quartiers qui s'offre à eux, ainsi qu'à la concentration de plus en plus élevée de nouveaux arrivants à faible revenu dans certains quartiers.
3. Les problèmes d'accessibilité économique sont exacerbés par la diminution relative de la disponibilité (c.-à-d. comparativement à l'augmentation des besoins) de logements non marchands ou subventionnés, y compris les logements sociaux, l'aide aux locataires et d'autres aides offertes aux ménages à faible revenu.
4. L'amélioration progressive des conditions de logement reste vraie pour la plupart des nouveaux arrivants, mais il existe des différences importantes dans les résultats obtenus en matière de logement lorsqu'on les répartit par catégorie d'immigration et origine nationale. Les minorités visibles s'en sortent beaucoup plus mal au chapitre du logement que les immigrants d'origine européenne; cependant, on observe des écarts importants à l'intérieur même de chaque catégorie.

POLITIQUES ET SERVICES

APERÇU DES SERVICES

Il existe différents services d'aide aux nouveaux arrivants pour trouver et conserver un logement, notamment des services d'aide à l'établissement et d'autres services et ressources à l'intention du grand public. Citons plus particulièrement les services suivants :

Services d'aide à l'établissement. Au Canada, ce sont les différents fournisseurs de services, tant publics que sans but lucratif, désignés globalement sous le nom de « secteur de l'établissement », qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques en matière d'établissement. Les services d'aide à l'établissement sont financés par les gouvernements fédéral (Citoyenneté et Immigration Canada) et provinciaux, et par certaines municipalités qui apportent également leur soutien à des programmes précis. Le Québec a pris la responsabilité de ses propres services d'aide à l'établissement en 1991. La Colombie Britannique, le Manitoba, l'Alberta et, plus récemment, l'Ontario ont négocié leurs propres ententes avec le gouvernement fédéral. Ainsi, les services précis varient en fonction des régions, mais la gamme de services offerts aux nouveaux arrivants comprend généralement des services d'information, d'orientation et de counseling, des cours de français et d'anglais et des services en matière d'emploi.

Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) du gouvernement fédéral permet aux organismes d'aide aux immigrants de prêter assistance à ces derniers en leur offrant des services en matière d'information et d'orientation, de traduction et d'interprétation, d'aiguillage, de counseling paraprofessionnel et d'emploi. Le PEAI ne possède pas de mandat particulier pour répondre aux besoins en matière de logement, mais les organismes qui offrent les services du

PEAI ont l'obligation d'aider leurs clients à remplir des formulaires, de les aiguiller et de les aider à s'inscrire sur les listes d'attente pour des logements sociaux ou d'autres sortes de logements. Le PEAI est uniquement offert aux résidents permanents et aux personnes protégées ; les réfugiés et les citoyens canadiens ne peuvent pas en bénéficier.

En dehors des services prévus dans le cadre du PEAI et des services d'aide à l'établissement du Québec, peu d'organismes d'aide aux immigrants, voire aucun, ont le mandat précis de fournir des services de logement aux immigrants en général. De manière informelle, les services d'aide à l'établissement offrent de l'aide sous forme de services d'orientation vers divers quartiers et types de logements, de sensibilisation aux droits des locataires et d'autres services semblables.

Documents imprimés et en ligne. En plus des services eux-mêmes, un certain nombre de documents liés au logement sont préparés directement à l'intention des nouveaux arrivants au Canada. Ils proposent des renseignements de base sur les types de logements, la recherche d'un logement, la signature d'un bail, l'achat d'une maison et les droits relatifs au logement. La plupart de ces documents ne sont offerts que dans les langues officielles du Canada et nombre d'entre eux ne sont accessibles que sur Internet. Dès lors, ils pourraient ne pas être utiles aux nouveaux arrivants les plus vulnérables qui ont besoin d'une aide immédiate pour se loger. En Colombie Britannique, le *Tenant Survival Guide* a été traduit en chinois, vietnamien, espagnol, punjabi, coréen et français. L'Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO) contribue à améliorer l'accès aux renseignements juridiques des membres à faible revenu des communautés linguistiques chinoise, arabe, tamoule, ourdoue, espagnole et somalienne partout en Ontario.

Services généraux de logement. Les nouveaux arrivants peuvent également avoir accès à la plupart des services de logement offerts au grand public. Il s'agit notamment de centres d'aide au logement qui proposent des services d'information sur le logement (la recherche d'un logement, les types de logements, etc.), d'aiguillage vers d'autres sources d'aide au logement ou vers les organismes de logement, d'information sur les droits relatifs au logement et de banques d'aide au loyer ; de lignes téléphoniques d'aide pour les locataires ; ainsi que de services de défense des intérêts et d'aide juridique offerts par des centres de consultation juridique et d'autres organismes semblables.

Hébergement des réfugiés. Les réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) reçoivent de l'aide financière et d'autres formes d'aide pendant un an à partir de leur date d'entrée au Canada. Pendant cette période, les RPG reçoivent une orientation générale pour vivre au Canada et peuvent bénéficier d'un accompagnement direct lors de leur recherche de logement. Les réfugiés parrainés par le secteur privé sont aussi choisis à l'étranger et ils reçoivent l'aide de divers groupes privés pour s'établir. Toutefois, la plupart des réfugiés au Canada doivent souvent vivre au pays pendant des mois ou même des années après avoir présenté une demande d'asile sur le territoire canadien avant d'être officiellement reconnus comme des réfugiés. Les énormes besoins en logement des demandeurs d'asile et des personnes vivant sans statut officiel au Canada sont comblés, dans une faible mesure, par les centres d'hébergement pour réfugiés financés par des communautés religieuses, des municipalités et d'autres intervenants. Un de ces centres, Sojourn House, un logement pour réfugiés dans le centre-ville de Toronto, est situé depuis mai 2006 dans un tout nouvel immeuble acheté à l'aide de fonds reçus dans le cadre de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) du gouvernement fédéral. Sojourn House comprend maintenant un foyer d'accueil d'urgence pour environ 50 personnes et 52 appartements de transition.

Aide aux locataires et liens avec les services communautaires. L'aide aux locataires consiste à fournir à ces derniers de l'information communautaire et de l'aide sur place afin de les inciter à utiliser les services offerts. Les fournisseurs de logements sociaux offrent souvent des espaces communautaires pour un usage public. Les fournisseurs de logements peuvent également collaborer avec des organismes et des locataires pour offrir à ces derniers les programmes dont ils ont besoin.

Organismes et réseaux liés au logement. Enfin, certains organismes cherchent à améliorer les possibilités de logement à long terme des nouveaux arrivants, notamment par la création de nouveaux ensembles de logements. À Montréal, ROMEL (le Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement) semble unique en son genre au Canada en raison de son mandat explicite visant à répondre aux problèmes de logement des communautés ethniques, ainsi que de son large éventail de services. Il existe également des initiatives multisectorielles comme le groupe de travail sur l'hébergement des immigrants et des réfugiés de la Ville de Toronto. Le groupe de travail participe à l'élaboration de stratégies pour répondre aux problèmes de logement des réfugiés et des immigrants vulnérables.

Il est extrêmement difficile d'évaluer les effets des services liés au logement. Les services en matière de logement et d'établissement sont principalement axés sur l'élimination des obstacles changeants, principalement en aidant les nouveaux arrivants à mieux connaître le système et les droits relatifs au logement dans le contexte

canadien. La défense des intérêts des nouveaux arrivants par les fournisseurs de services est également essentielle pour éliminer les obstacles à grande échelle ou systémiques sur lesquels les nouveaux arrivants n'ont aucun contrôle.

EXAMEN DES POLITIQUES

Il existe des liens directs et immédiats entre le statut d'immigrant et la situation de logement au Canada. Cependant, à l'échelle des politiques, il existe très peu de liens entre le logement et les services offerts aux nouveaux arrivants. Les politiques actuelles en matière d'établissement des immigrants ne cherchent pas à répondre aux besoins de logement de manière systémique. Les politiques de logement à prix abordable tentent de répondre aux besoins d'établissement des immigrants principalement par le biais de foyers d'accueil d'urgence et de logements de transition pour les réfugiés. Ces logements sont d'ailleurs peu nombreux. Certains fournisseurs de logements sociaux essaient également d'aider spécifiquement les nouveaux arrivants.

Il faut aussi tenir compte de l'éventail d'obstacles juridiques et politiques liés au logement qui empêchent les nouveaux arrivants de s'établir rapidement au Canada. On peut citer notamment le manque de solutions de rechange en matière de logement non marchand et des mécanismes inefficaces de résolution de conflits entre propriétaires et locataires.

Il existe de nombreuses lacunes dans les politiques et les programmes. Les travailleurs de l'établissement de première ligne semblent manquer de connaissances systématiques des problèmes de logement tout simplement parce que le logement ne relève pas de leurs compétences. Par contre, les organismes de logement et les centres d'aide n'ont souvent pas les compétences linguistiques ni la sensibilisation aux réalités culturelles nécessaires pour faire affaire avec les nouveaux arrivants.

Les centres d'aide au logement qui se trouvent dans les grands centres urbains ont des capacités limitées pour aider leurs clients lorsqu'il y a peu de logements locatifs abordables disponibles. Dès lors, le défi le plus important pour la politique canadienne en matière de logement reste de garantir la disponibilité d'un plus grand nombre de logements à prix abordable. Le manque de logements sociaux disponibles est aussi préoccupant. Même si les nouveaux arrivants représentent la majorité des occupants de certains ensembles de logements sociaux, il n'existe aucune stratégie logique conçue spécialement à leur intention.

Principales conclusions concernant les politiques et les services

1. Le statut de nouvel arrivant d'une personne, son association à une catégorie d'immigration (catégories des travailleurs qualifiés, du regroupement familial, des réfugiés) et sa situation en matière de logement sont étroitement liés, toutefois, il existe très peu de liens concrets entre les politiques de logement et celles liées à l'établissement des nouveaux arrivants.
2. De la même manière, les fournisseurs de services — même s'ils sont souvent passionnés de leur travail et engagés envers les utilisateurs de services — sont limités par les contraintes imposées par les bailleurs de fonds qui rendent difficile l'établissement de liens intersectoriels ou qui ne permettent pas de prendre suffisamment de recul pour examiner l'ensemble de la situation.
3. Étant donné la dépendance accrue à l'égard des logements locatifs privés qui sont souvent synonymes de ratios loyer/revenu élevés, les services d'aide au logement, de prévention des expulsions et de banques d'aide au loyer sont de plus en plus importants pour les nouveaux arrivants, et il semble nécessaire de mieux intégrer ces services d'aide à l'établissement.
4. Les personnes qui ont le plus besoin de services d'aide au logement ne savent pas toujours qu'ils existent. La plupart des nouveaux arrivants obtiennent des renseignements sur le logement par le biais des réseaux sociaux de leur famille et de leurs amis plutôt que par l'intermédiaire de services officiels de logement ou d'aide à l'établissement.
5. Les services d'aide au logement sont en grande partie inaccessibles aux nouveaux arrivants qui ne savent pas bien parler une des deux langues officielles.
6. Les pratiques exemplaires pour les personnes ayant des besoins importants, comme les réfugiés pris en charge par le gouvernement, comprennent un soutien immédiat et complet, suivi de mesures d'intégration à la collectivité. Les logements collectifs à proximité de services, ou avec des services offerts sur place, constituent une solution idéale.

PROCHAINES ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

Coordonner les interventions stratégiques. Le moment est venu pour les organismes qui œuvrent en dehors du secteur immédiat de l'établissement de prendre des mesures visant à faciliter l'établissement des populations extrêmement diversifiées qui s'installent au Canada. Il n'est pas nécessaire que ces mesures visent exclusivement les nouveaux arrivants, mais les besoins des nouveaux arrivants devraient être pris en considération lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques qui influent directement sur leur établissement et leur intégration à la société canadienne.

À la lumière de la dégradation de la situation économique d'un bon nombre de nouveaux arrivants au Canada, il faut que des discussions sur le sujet aient lieu de toute urgence aux niveaux les plus élevés du gouverne-

ment. En ce qui concerne le logement, il est nécessaire de formuler des objectifs communs en matière de logement et d'établissement. Il doit y avoir un plus grand nombre d'échange de services et d'information entre les différents ordres de gouvernement et entre les différents secteurs gouvernementaux, ainsi qu'un engagement accru du secteur privé.

Il est donc recommandé :

1. que des groupes de coordination interministériels soient mis en place entre les organismes de logement et ceux d'aide à l'établissement à l'échelle fédérale, et dans chaque province qui accueille des immigrants, en vue de mieux harmoniser les politiques et programmes en matière de logement et d'établissement, y compris un cadre stratégique et des mesures concrètes ;
2. que des représentants du secteur privé participent aux discussions et aux consultations publiques sur la politique de logement à prix abordable en ce qui a trait à l'établissement des immigrants au Canada ;
3. que le secteur de l'aide au logement/du soutien aux locataires et le secteur de l'établissement des principales villes d'accueil des immigrants mettent en place des mécanismes pour étudier les possibilités d'amélioration de leur collaboration, avec l'appui des organismes de financement gouvernementaux pertinents ;
4. que d'autres travaux de recherche soient réalisés pour établir des mesures concrètes à prendre pour mieux coordonner la politique de logement à prix abordable et celles liées à l'établissement des immigrants, afin d'améliorer le logement et l'établissement des immigrants.

Améliorer l'abordabilité du logement. Les nouveaux arrivants ont avant tout besoin de logements à prix abordable. Dès lors, l'augmentation de l'offre de logements abordables devrait constituer une priorité majeure de toute politique de logement visant à répondre aux besoins des immigrants et des réfugiés. Une attention particulière devrait être accordée aux logements locatifs privés, car c'est là qu'habitent le plus grand nombre de nouveaux arrivants. Les initiatives dans ce domaine ne sont pas axées sur les nouveaux arrivants en tant que tels, mais plutôt sur toutes les personnes à faible revenu. Cependant, compte tenu des tendances démographiques et économiques actuelles, ces initiatives seraient grandement utiles aux nouveaux arrivants.

Il est donc recommandé :

5. que tous les ordres de gouvernement prennent des mesures pour augmenter le nombre de logements abordables ou faire en sorte que les logements locatifs privés existants soient abordables, et ce, en vue d'aider les immigrants à s'établir et à s'intégrer ;
6. que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales examinent des mesures concrètes pour appuyer la création de logements abordables supplémentaires, y compris l'amélioration de l'aide financière permanente, des partenariats entre les secteurs public et privé (PPP), des lotissements inclusifs (zonage d'inclusion) et d'autres mesures ;
7. que les provinces et les municipalités élargissent les programmes de suppléments de loyer dans les centres urbains où il y a suffisamment de logements vacants pour soutenir ces programmes ;
8. que les politiques d'aide aux locataires, comme les allocations logement (bons), soient élargies afin d'offrir aux nouveaux arrivants un plus grand choix de logements et de quartiers ;
9. que les provinces augmentent les taux de l'aide sociale, surtout en ce qui concerne les allocations de logement, afin de mieux refléter le coût réel du logement ;
10. que les gouvernements fédéral et provinciaux offrent des mesures incitatives aux fournisseurs de logements sociaux et aux propriétaires de logements locatifs privés afin qu'ils modifient le parc résidentiel existant et offrent de nouveaux logements pour héberger des familles plus grandes de nouveaux arrivants ;
11. que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) réexamine les paramètres du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) afin qu'il puisse mieux servir les nouveaux arrivants, par exemple en aidant à réparer les logements plus anciens à loyer modique, en créant des logements secondaires et en permettant d'entretenir les immeubles de logements locatifs privés à loyer modéré ;
12. que le secteur des coopératives d'habitation renforce les capacités dans les collectivités de nouveaux arrivants pour concevoir des approches plus novatrices pour les logements sans but lucratif et les coopératives d'habitation dans des collectivités intégrées.

Améliorer les services d'aide au logement à l'intention des personnes qui en ont le plus besoin. Le gouvernement fédéral a des obligations découlant de ses propres politiques d'admission et de ses engagements humanitaires envers les réfugiés, tout particulièrement les réfugiés parrainés par le gouvernement. Les initiatives de dispersion régionale qui visent à diriger les nouveaux arrivants vers de plus petits centres de population n'ont pas fonctionné : les nouveaux arrivants veulent vivre à proximité de leurs réseaux sociaux et là où ils peuvent trouver des services multilingues adaptés aux différences culturelles. Toutefois, le placement de populations extrêmement vulnérables et à faible revenu dans les villes les plus chères du pays doit s'accompagner d'aides supplémentaires du gouvernement.

Il est donc recommandé :

13. que Citoyenneté et Immigration Canada fournisse une aide financière supplémentaire pour le logement des réfugiés parrainés par le gouvernement ;
14. que Citoyenneté et Immigration Canada collabore avec ses partenaires fédéraux pour offrir des aides à l'établissement plus complètes aux populations dans le besoin, comme les réfugiés parrainés par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé et les personnes dont la qualité de réfugiés est reconnue au Canada.

Améliorer l'accès des nouveaux arrivants à l'information et aux services. Les nouveaux arrivants obtiennent la plupart des renseignements liés au logement et à l'établissement auprès de réseaux sociaux non officiels. Il est donc très important de fournir de la documentation exacte et accessible aux nouveaux arrivants. Ces derniers ont non seulement besoin d'être informés sur les services en place, mais ils devraient également être en mesure d'avoir accès à des renseignements de base sur leurs droits et responsabilités en ce qui a trait au logement.

Il est donc recommandé :

15. que le gouvernement fédéral (CIC) affiche des renseignements plus complets et plus exacts concernant le logement sur son portail Web, afin que les immigrants et les réfugiés puissent y avoir accès avant leur arrivée ;
16. que les autorités fédérales et provinciales fournissent plus de conseils et d'aide en matière de logement aux nouveaux immigrants au moment de leur arrivée, notamment de la documentation multilingue distribuée dans les points d'entrée au Canada et des messages plus clairs sur les difficultés liées à la recherche d'un logement dans les grandes agglomérations ;
17. que les autorités fédérales, provinciales et municipales collaborent avec les fournisseurs de services pour mieux informer les nouveaux arrivants sur les lois en place concernant les relations entre propriétaires et locataires dans le cadre du processus d'établissement ; pour mieux les informer sur la façon de rechercher un logement ; et les sensibiliser aux règles de vie dans les immeubles d'habitation de grande hauteur, peut être à l'aide d'une vidéo ;
18. que les autorités fédérales (CIC, SCHL, ministère de la Justice) lancent une initiative nationale pour traduire en plusieurs langues les documents de base relatifs au logement pour qu'ils puissent servir dans tout le pays (en prévoyant tout de même un peu de souplesse pour tenir compte des différences entre les provinces et territoires) ;
19. que les bailleurs de fonds des services d'aide au logement cherchent en priorité à offrir leurs services à proximité des personnes qui en ont besoin – peut être par le biais de centres d'aide au logement mobiles – et à coordonner les services d'aide à l'établissement des immigrants, les services d'aide au logement et les autres services connexes.

Encourager les partenariats entre les organismes responsables du logement et de l'établissement, et avec les fournisseurs de logements. Le présent travail de recherche a mis l'accent sur l'absence quasi totale de services qui répondent à la fois aux besoins d'établissement et de logement. Dans la plupart des cas, les organismes de logement et d'aide à l'établissement dépendent largement du financement de projets pour offrir leurs services, financement dont les conditions obligent les fournisseurs de services à rester concentrés sur les résultats à court terme, mesurables et immédiats plutôt que de se servir de leurs connaissances et de leur expertise pour mettre sur pied des initiatives plus globales.

De simples suggestions de partenariats incluent la mise à disposition de plus de locaux dans les résidences (p. ex. des salles de réunion communautaires dans les immeubles d'habitation) pour proposer des ateliers sur le logement, des cours de langue et d'autres activités semblables. En plus, des conseillers en établissement pourraient être installés dans des résidences, comme des immeubles d'habitation de grande hauteur, où nombre de nouveaux arrivants vivent déjà.

Il est donc recommandé :

20. que les bailleurs de fonds fédéraux, provinciaux et municipaux se servent de modèles qui encouragent la collaboration entre d'une part, les services d'aide au logement, de banques d'aide au loyer, de prévention des expulsions, et d'autre part, les services d'aide à l'établissement des immigrants. Les fournisseurs de services auraient plus de liberté pour mettre en place des partenariats s'ils pouvaient bénéficier d'un plus grand financement de base pluriannuel, et si on leur accordait une certaine marge de manœuvre pour proposer différentes approches de programmes dans différentes localités et à différents groupes dans la catégorie générale des nouveaux arrivants ;
21. que les organismes de financement provinciaux et municipaux organisent des consultations structurées et des examens de programmes, auxquels participeraient des organismes d'aide aux immigrants, sur la coordination éventuelle des services d'aide au logement, de banques d'aide au loyer, de prévention des expulsions et des services d'aide à l'établissement des immigrants.

RÉFÉRENCES

BERGERON, J., et S. POTTER. « Family Members and Relatives : An Important Resource for Newcomers' Settlement ? » *Thèmes Canadiens*, p. 76-80, printemps 2006.

HOU, F., et G. PICOT. *Enclaves de minorités visibles dans les quartiers et résultats sur le marché du travail des immigrants*, Ottawa, Statistique Canada, 2003.

OMIDVAR, R., et T. RICHMOND. *Immigrant Settlement and Social Inclusion in Canada*, série de documents de travail, Perspectives on Social Inclusion, Toronto, The Laidlaw Foundation, 2003.

PICOT, G. « The Deteriorating Economic Welfare of Canadian Immigrants. » *Revue canadienne de recherche urbaine*, 13, 1, p. 25-45, 2004.

SCHL (Société canadienne d'hypothèques et de logement). *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : numéro 7 révisé - Ménages immigrants. Le Point en recherche, Série socio-économique 04-042*, Ottawa, SCHL, 2004.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada – S'établir dans un nouveau pays : un portrait des premières expériences*, (le 13 septembre), Ottawa, ministre de l'Industrie, 2005.

WALKS, R.A., et collab. « Ghettos in Canada's cities ? Racial segregation, ethnic enclaves and poverty concentration in Canadian urban areas », *Le Géographe canadien*, 50, 3, p. 273-289, 2006.

WAYLAND, Sarah. *S'établir au Canada ? Entraves politiques et juridiques – Rapport final*, Ottawa, Fondations communautaires du Canada et Commission du droit du Canada, 2006.